



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE LANNION

nr Hello

CABINET
Secrétariat Particulier

Affaire suivie par :
Mme Valérie LE BELLEGO
Tél. : 02.96.46.74.33
Fax : 02.96.46.74.31

Valerie.le-bellego@cotes-darmor.pref.gouv.fr

Lannion, le 12 mai 2009

Sauv : cabinet/courriers divers/2009/clis

Monsieur le président,

J'ai reçu le 11 mai 2009 une lettre ouverte de l'association Bevan tost ar Méné-Bré, dans laquelle vous me faites part de vos doléances sur le fonctionnement de la CLIS.

Je comprends parfaitement votre souci de limiter le volume des déchets produits ainsi que leur réutilisation dans le cadre de « *ressourcerie* ».

Cependant, et vous le comprendrez bien car c'est ainsi que les textes réglementaires le prévoient, la politique de gestion des déchets ne fait pas partie des attributions de la CLIS qui est une commission dont l'objet est de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets.

Il me semble que la CLIS du 24 avril 2009 s'inscrit parfaitement dans ce cadre et ne mérite pas vos récriminations.

Enfin, je vous rappelle que la définition et la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets sont une compétence du Conseil Général des Côtes d'Armor et qu'il vous appartient de le saisir si vous souhaitez une évolution.

En regrettant la polémique publique que vous avez engagé, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphan de Ribou